

Paris, 06 juillet 2009

Cercle HORIZONS / Université d'ORLÉANS
OHADA
Université d'été 2009

Message de
SE M. Abdou Diouf, Secrétaire général de la Francophonie

Seul le texte prononcé fait foi



Monsieur le Président du Cercle HORIZONS,

A l'orée de travaux qui vont porter sur tous les sujets essentiels pour l'OHADA, je veux saluer l'initiative prise par le Cercle HORIZONS d'Orléans : en organisant cette Université d'été, il apporte une contribution remarquable à la diffusion, l'appropriation et l'approfondissement d'un droit qui est désormais reconnu internationalement, y compris par ses détracteurs de la première heure. Ce droit est un élément déterminant pour la construction d'une sécurité juridique effective des activités économiques en Afrique ; il est un facteur d'intégration régionale et a vocation à devenir d'abord celui de l'Afrique marquée par le droit d'inspiration romano-germanique, ensuite celui de toute l'Afrique.

En favorisant sa connaissance et son développement loin des territoires où il a vocation à s'appliquer, des organisations telles que le Cercle HORIZONS attestent de sa valeur et de sa portée universelles.

Je regrette d'autant plus que l'extrême densité du calendrier ces dernières semaines, les événements internationaux touchant directement la Francophonie et la préparation de notre 73^e Conseil Permanent de la Francophonie ce vendredi 10 juillet, ne me permettent pas d'être parmi vous pour vous redire toute l'importance que j'attache à la vie et à la croissance quotidienne de ce droit. Bien sûr, il y a les institutions de l'Organisation, qui veillent à la bonne gestion des textes, à l'établissement des décisions, à la diffusion de la jurisprudence. Mais un droit qui reste

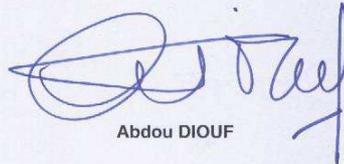
le domaine des seuls fonctionnaires, des gens de justice comme on disait autrefois, un droit qui n'est pas connu des entrepreneurs, des commerçants, des praticiens, ce droit ne vit pas et n'a pas d'avenir.

Et c'est bien grâce à tous ceux qui, comme vous, s'attachent à le connaître, à le faire évoluer, à lui ouvrir de nouvelles perspectives, que le droit OHADA pourra atteindre les objectifs ambitieux que ses fondateurs lui ont fixés.

A côté des structures formelles - le Secrétariat permanent, la Cour commune de Justice et d'Arbitrage, l'Ecole de Porto Novo -, il ya tout ce foisonnement des cercles et des clubs OHADA qui partagent et font vivre notre idéal : un Etat de droit compréhensible et accessible à tous. Et il me paraît nécessaire qu'une réflexion soit engagée sur la meilleure manière de faire prendre en compte ce qui s'accomplit au sein de cette nébuleuse si diverse, afin que les institutions puissent bénéficier de son apport, l'associer à l'analyse des problèmes nouveaux qui se posent et en faire une part active de ces forces vives qui ont joué un rôle déterminant dans le processus de révision qui a conduit à la signature du Traité révisé en octobre 2008 à Québec.

Sans doute y a-t-il lieu de voir comment, au niveau des pays OHADA, les commissions nationales pourraient devenir ces lieux de rencontre et d'échange entre institutions et clubs et comment, hors des pays OHADA, les cercles de recherches tels que le vôtre pourraient s'organiser en réseau et développer leur influence.

La Francophonie pour sa part continuera d'être attentive aux actions et aux efforts engagés pour promouvoir le droit OHADA, l'enrichir par la comparaison et la confrontation avec d'autres droits, le populariser auprès des opérateurs économiques et en faire un élément de cette sécurité juridique sans laquelle il n'est ni développement, ni solidarité durables ; et, dans la mesure de ses moyens, elle continuera d'accompagner tous ceux qui œuvrent dans ce but.



Abdou DIOUF